



## Historique

Une initiative démarrée en 2008, date à laquelle l'Etat avait décidé d'accompagner la mise en place d'une formation supérieure complémentaire aux enseignements de théologie, centrée sur le droit, l'histoire et la sociologie. Les premiers DU naissent ainsi : institut catholique de Paris, Université de Strasbourg, Lyon (Université, institut catholique et grande Mosquée).

Pour prolonger l'expérimentation, le Premier Ministre confie en 2013 au professeur Messner une mission en vue de « conforter la formation civile et civique des cadres religieux »

Le Premier Ministre annonce le 3 mars dernier, à Strasbourg, la création de diplômes universitaires de formation civile et civique des cadres religieux, qui pourront être rendus obligatoires pour les aumôniers par exemple.

13 DU ont été créés à ce jour : Toulouse, Bordeaux, Aix .... Mayotte et La Réunion

## Pour quoi ?

Un triple objectif :

- transmettre un socle commun relatif relatives au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France,
- fournir des instruments en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles et de préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une administration ou de l'armée
- promouvoir la connaissance du fait religieux et plus particulièrement des religions implantées sur le territoire français au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines.

## Pour qui ?

- tous les étudiants intéressés ;
- les cadres religieux des différents cultes, les responsables d'associations culturelles, les aumôniers et les ministres du culte arrivés récemment sur le territoire français ;
- les agents publics soucieux d'acquérir les clés pour une bonne compréhension du fait religieux et des normes encadrant les institutions et les activités religieuses.

## Quel contenu ?

- Des enseignements sur l'histoire et la sociologie religieuse de la France et ses politiques en matière d'intégration.
- Un enseignement de « sciences des religions » présentant les religions historiques (organisation, doctrine et approches des textes fondateurs) ainsi que les fondements du dialogue interreligieux.
- Les grands principes du droit des religions : laïcité/neutralité, égalité/non discrimination, liberté de conscience et de culte (liberté de religion) mais également le droit privé des religions et notamment le droit de la famille et le droit du travail, le droit administratif des religions et les normes régissant l'organisation des cultes : régime des associations culturelles, des édifices du culte, statut des ministres du culte et fiscalité des cultes occupent une place centrale dans les programmes des DU.

Et la possibilité d'adapter le contenu en fonction de spécificités locales.